



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME**

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2025

Projet procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume, le lundi, 17 novembre 2025 à 19 h 30 sous la présidence de M. Alain Laprade, Maire.

Les conseillers suivants sont présents :

Siège #1 Mme Dominique Laforce
Siège #2 M. Christian Lemay (absent)
Siège #3 Mme Marylène Charest
Siège #4 M. Mathieu Labrecque
Siège #5 M. Dominic Doyon
Siège #6 Mme Guylaine Lacharité

Formant quorum pour la séance du conseil.

Mme Anny Boisjoli, directrice générale et greffière-trésorière agira à titre de greffière pour la séance.

1. Adoption de l'ordre du jour.

208-11-2025

Sur proposition de Dominique Laforce, appuyé de Guylaine Lacharité et il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

A. OUVERTURE.

Quorum.

B. PRÉLIMINAIRES.

1. Adoption de l'ordre du jour, sans lecture.
2. Adoption du procès-verbal, sans lecture, de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025.

C. CORRESPONDANCE.

3. Cercle de Fermières du Québec – demande de localisation.

D. RAPPORT DES COMITÉS.

E. PRÉSENTATION DES COMPTES.

4. Adoption des comptes, des incompressibles et des salaires.

F. AVIS DE MOTION, PROJETS DE RÈGLEMENT ET ADOPTION DES RÈGLEMENTS.

G. DIVERS.

Administration

5. Nomination du maire suppléant.
6. Adoption du calendrier des séances pour l'année 2026.
7. Nomination d'un représentant pour la Régie de la gestion des Matières résiduelles du Bas-St-François.
8. Services Canada – autorisation de présenter une subvention pour le programme d'emplois d'été Canada 2026.
9. Caisse Desjardins et Banque Nationale – modification des signataires aux divers comptes bancaires et autres documents municipaux.
10. Clic Sécur – modification des représentants.
11. Groupe Infoplus – autorisation de paiement de la facture relative à l'achat de portables pour les élus municipaux.
12. André Gosselin photographe – mandat pour séance de photographie.
13. Office d'habitation Centre-du-Québec – adoption du budget révisé.
14. St-Amant Peinture inc. – mandat de peinture pour la salle municipale du 2^e étage (subvention Fonds Région et Ruralité).
15. Autorisation de remboursement des montants trop payés aux citoyens.

16. Fermeture du bureau municipal pour la période de Fêtes.
17. Nomination d'un (e) élu (e) sur le comité des loisirs.
18. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires.
19. Amendement à la résolution numéro 109-04-2025 suite aux changements de signataires pour l'achat du 2, rue Ste-Marie.

Incendie et sécurité civile

20. BMR Agiska – autorisation d'achat pour divers outils budgétés.
21. Croix-Rouge – demande de contribution annuelle – entente de services aux personnes sinistrées.
22. Autorisation de signature de la nouvelle entente pour les Premiers répondants entre la Municipalité de Saint-Guillaume et le CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec.

Voirie

23. Toiture Daniel – autorisation de paiement de la facture pour l'installation des arrêts de neige sur le garage municipal.
24. Air Liquide – autorisation de paiement pour l'achat d'une soudeuse pour le garage municipal.

Hygiène du milieu

25. Omnifab – autorisation de paiement de la facture numéro 68914 pour réparation d'urgence à la station de pompage Joyal.
26. Municipalité de St-Jude – demande d'appui afin que la Régie d'aqueduc Richelieu Centre procède à une inspection du réseau d'eau potable.
27. Municipalité de Wickham – demande d'appui pour les bacs bleus supplémentaires.
28. Avizo – autorisation de paiement de la facture (70%) pour la caractérisation des boues – effluent Agrilait / affluent station d'épuration municipale.
29. Entente industrielle relative au financement et à l'utilisation des ouvrages d'assainissement des eaux usées entre la Municipalité de Saint-Guillaume et Agrilait s.e.c. – adoption et autorisation de signatures.

Aménagement et urbanisme

30. Mandat à un consultant externe pour l'analyse des coûts associés aux augmentations de capacité des ouvrages en vue d'un futur projet de développement domiciliaire.
31. EXP – Autorisation de paiement de la facture 918840 – mandat rue Ste-Marie et rue du Couvent.

Loisirs et culture

32. Groupe 132 – autorisation de paiement pour la réfection du terrain de tennis (subvention PRIMA).
33. Sol Tech – autorisation de paiement pour l'application d'acrylique sur le terrain de tennis (subvention PRIMA).
34. Demande de passage pour le Club de motoneige Asan sur le territoire de la Municipalité de Saint-Guillaume.
35. Demande de passage du Club VTT Drummond sur le territoire de la Municipalité de Saint-Guillaume.
36. Centre de dépannage de Saint-Guillaume – don pour les paniers de Noël 2025.
37. Nomination d'une nouvelle coordonnatrice pour la bibliothèque municipale.
38. Élagage de branches au parc municipal.
39. Entretien ménager de la salle municipale et du bâtiment des loisirs.

H. VARIA.

I. PÉRIODE DES QUESTIONS.

J. CLÔTURE DE LA SÉANCE.

2. Adoption du procès-verbal, sans lecture, de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025.

209-11-2025

La greffière présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les délibérations inscrites à ce procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mathieu Labrecque , appuyé par Dominique Laforce, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025 tel que présenté par la greffière.

Adoptée.

C. CORRESPONDANCE.

3. Dépôt d'une lettre du Cercle de Fermières du Québec – demande de localisation.

D. RAPPORT DES COMITÉS.

E. PRÉSENTATION DES COMPTES.

210-11-2025 4. Adoption des comptes, des incompressibles et des salaires.

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la greffière-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution portant le numéro 009-01-2025 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et greffière-trésorière ;

Il est proposé par Mathieu Labrecque , appuyé par Dominic Doyon et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'approuver le paiement des comptes tels que présentés :

Incompressibles : 163 284.54 \$

Comptes à payer Municipalité : 246 614.15 \$

Comptes à payer Centre récréatif Saint-Guillaume : 6 075.90\$

Salaires d'octobre 2025 : 36 553.53 \$

TOTAL : 452 528.12 \$

Adoptée.

F. AVIS DE MOTION, PROJETS DE RÈGLEMENT ET ADOPTION DES RÈGLEMENTS.

G. DIVERS.

• ADMINISTRATION

211-11-2025 5. Nomination d'un maire suppléant.

CONSIDÉRANT qu'un nouveau Maire est entré en poste le 6 octobre 2025 ;

CONSIDÉRANT qu'un maire suppléant doit être nommé ;

CONSIDÉRANT la proposition de M. Alain Laprade de nommer M. Christian Lemay au poste de Maire suppléant ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mathieu Labrecque, appuyé par Guylaine Lacharité
ET résolu à l'unanimité des membres du Conseil :

DE nommer M. Christian Lemay comme Maire suppléant ;

QUE celui-ci soit autorisé à siéger comme remplaçant à la MRC de Drummond en cas d'absence du Maire Alain Laprade.

Adoptée.

212-11-2025 6. Adoption du calendrier des séances pour l'année 2026.

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Marylène Charest , appuyé par Dominique Laforce

IL EST RÉSOLU :

QUE les séances débiteront à 19h00 à la salle municipale située au 106, rue Saint-Jean-Baptiste à Saint-Guillaume ;

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **l'année 2026** :

- Lundi le 12 janvier à 19h00
- Lundi le 2 février à 19h00
- Lundi le 2 mars à 19h00
- Lundi le 13 avril à 19h00
- Lundi le 4 mai à 19h00
- Lundi le 1 juin à 19h00
- Lundi le 6 juillet à 19h00
- Lundi le 10 août à 19h00
- Lundi le 14 septembre à 19h00
- Lundi le 5 octobre à 19h00
- Lundi le 2 novembre à 19h00
- Lundi le 7 décembre à 19h00

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et greffière-trésorière conformément à la Loi qui régit la municipalité.

Adoptée.

213-11-2025 7. Nomination d'un représentant pour la Régie de la gestion des Matières résiduelles du Bas-St-François.

CONSIDÉRANT qu'un élu doit être nommé pour représenter la Municipalité de Saint-Guillaume à la RGMR;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Dominic Doyon, appuyé par Guylaine Lacharité
ET résolu

QUE le conseiller Mathieu Labrecque soit nommé comme représentant à la RGMR;
QUE Dominique Laforce soit nommée comme substitut.

Adoptée.

214-11-2025 8. Services Canada – autorisation de présenter une demande de subvention pour le programme d’emplois d’été Canada.

CONSIDÉRANT le Programme de subvention d’Emploi d’été Canada;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Guillaume désire présenter une demande de subvention à Services Canada;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mathieu Labrecque, appuyé par Marylène Charest
ET résolu

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à présenter une demande de subvention pour un emploi d’été au poste d’aide à l’entretien des espaces verts pour l’été 2026 et que celle-ci soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents relatifs à la demande.

Adoptée.

215-11-2025 9. Caisse Desjardins, Banque Nationale – modification des signataires aux divers comptes bancaires et autres documents municipaux.

CONSIDÉRANT que de nouveaux signataires doivent être autorisés pour la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Guylaine Lacharité, appuyé par Dominique Laforce
ET résolu

QUE le Maire Alain Laprade et le conseiller Christian Lemay, Maire suppléant soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Guillaume tout documents relatifs à la municipalité de Saint-Guillaume.

QUE la directrice générale Anny Boisjoli demeure signataire aux divers comptes de Caisse, Banque Nationale et tous autres documents relatifs à la Municipalité de Saint-Guillaume.

Adoptée.

216-11-2025 10. ClicSÉQUR – Modifications des représentants.

CONSIDÉRANT que de nouveaux représentants doivent être nommés pour la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mathieu Labrecque, appuyé par Marylène Charest
ET résolu

QUE le Maire Alain Laprade et le conseiller Christian Lemay, Maire suppléant soient autorisés à obtenir l’accès à ClicSÉQUR au nom de la Municipalité de Saint-Guillaume tout documents relatifs à la municipalité de Saint-Guillaume.

QUE la directrice générale Anny Boisjoli demeure responsable des services électroniques et conserve ses accès.

Adoptée.

217-11-2025 11. Groupe Infoplus – autorisation de paiement de la facture relative à l’achat de portables pour les élus municipaux.

CONSIDÉRANT que de nouveaux membres ont été élus au poste de conseiller/conseillère municipal (e) ;

CONSIDÉRANT que certains membres ont demandés d’obtenir un portable afin de pouvoir accéder à leur courriel ;

CONSIDÉRANT l’autorisation reçue du maire de pouvoir procéder à l’achat et la préparation des portables incluant le Windows 11, étant un outil de travail indispensable pour les élus (es).

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Dominique Laforce, appuyé par Dominic Doyon
ET résolu

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à payer la facture 467585 au montant de 5879.93 \$ plus taxes applicables.

QUE la dépense soit appliquée au poste de grand-livre 02-130-00-414.

Adoptée.

218-11-2025 12. André Gosselin photographe – mandat pour une séance de photographie.

CONSIDÉRANT que de nouveaux membres ont été élus au poste de conseiller/conseillère municipal (e) ;

CONSIDÉRANT la soumission de André Gosselin, photographe, au montant de 1195\$ plus taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Dominic Doyon, appuyé par Guylaine Lacharité
ET résolu

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à mandater André Gosselin pour la prise de nouvelles photos.

QUE la dépense soit appliquée au poste de grand-livre 02-110-00-454.

Adoptée.

219-11-2025 13. Office municipal d’Habitation Centre-du-Québec – adoption du budget révisé.

CONSIDÉRANT la présentation d’un nouveau budget révisé en date du 14-10-2025 au montant de 14539 \$;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Dominique Laforce, appuyé par Mathieu Labrecque
ET résolu

D’ADOPTER le budget révisé présenté par l’OHD CDQ.

Adoptée.

220-11-2025 14. St-Amant Peinture Inc. – mandat de peinture pour la salle municipale du 2^e étage (subvention Fonds Régions et Ruralité).

CONSIDÉRANT que des travaux d’amélioration de peinture sont à effectuer dans la salle municipale à la suite de travaux;

CONSIDÉRANT la soumission de St-Amant Peinture Inc. au montant de 18529 \$ plus taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Dominique Laforce, appuyé par Guylaine Lacharité
ET résolu

D'ADOPTER la soumission de St-Amant Peinture Inc.

D'APPLIQUER la dépense au poste de grand-livre 03-310-00-008.

Adoptée.

221-11-2025 15. Autorisation de remboursement des montants trop payés aux citoyens.

CONSIDÉRANT que des montants ont été trop payés pour l'année 2025 par certains citoyens;

CONSIDÉRANT la liste au montant de 10124.18 \$ a été déposée aux membres du Conseil.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mathieu Labrecque, appuyé par Marylène Charest
ET résolu

D'APPROUVER le remboursement aux citoyens qui ont des montants trop payés à leur dossier de propriété.

Adoptée.

222-11-2025 16. Fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes.

CONSIDÉRANT qu'il sera opportun de fermer les bureaux administratifs du 22 décembre 2025 jusqu'au 1 janvier 2026 inclusivement ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Mathieu Labrecque , appuyé par Dominic Doyon

Et résolu unanimement par le conseil :

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

DE FERMER les bureaux administratifs du 22 décembre 2025 jusqu'au 1 janvier 2026 Inclusivement ;

D'INFORMER les citoyens des dates de fermeture du bureau.

Adoptée.

223-11-2025 17. Nomination d'un (e) élu (e) sur le comité des loisirs.

CONSIDÉRANT que le conseil doit nommer un (e) nouvel (le) élu (e) sur le comité des loisirs;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Dominique Laforce , appuyé par Mathieu Labrecque

Et résolu unanimement par le conseil :

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

DE NOMMER la conseillère Marylène Charest comme représentante au comité des loisirs du Centre Récréatif St-Guillaume ;

QUE Guylaine Lacharité soit nommée comme substitut.

Adoptée.

224-11-2025

18. Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des élus (es) municipaux.

En conformité avec les articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, tout membre du conseil municipal doit, dans les 60 jours qui suivent la proclamation de son élection, déposer une déclaration divulguant ses intérêts pécuniaires, ainsi que chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection pour une déclaration de mise à jour.

La directrice générale et greffière-trésorière, Anny Boisjoli, atteste que les membres suivants du conseil municipal de Saint-Guillaume ont déposé leur déclaration écrite mentionnant l'existence de leurs intérêts pécuniaires lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 11 novembre 2025.

Alain Laprade, maire
Dominique Laforce, conseillère au poste 1
Christian Lemay, conseiller au poste 2
Marylène Charest, conseillère au poste 3
Mathieu Labrecque, conseiller au poste 4
Dominic Doyon, conseiller au poste 5
Guylaine Lacharité, conseillère au poste 6

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Dominic Doyon , appuyé par Guylaine Lacharité

La déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil a bien été remise et sera déposée au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée.

225-11-2025

19. Amendement à la résolution numéro 109-04-2025 suite aux changements de signataires pour l'achat du 2, rue Ste-Marie.

CONSIDÉRANT que la municipalité offre aux propriétaires du lot 5 251 251 situé au 2, rue Ste-Marie une promesse d'achat;

CONSIDÉRANT que le vendeur a fixé son prix à 15 000\$ pour l'immeuble;

CONSIDÉRANT que la somme a déjà été transférée à la Notaire Me Anne-Marie Julien;

CONSIDÉRANT qu'un droit de préemption avait été utilisé sur l'immeuble;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a pris connaissance de l'état des lieux et est d'accord à prendre l'immeuble sans garantie légale et dans l'état qu'il se trouve;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Marylène Charest , appuyé par Guylaine Lacharité

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

D'ACCEPTER l'achat du lot 5 251 251 au prix de 15 000\$;

D'autoriser le maire, M. Alain Laprade et la directrice générale, Mme Anny Boisjoli, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Guillaume tous les documents relatifs à l'achat de l'immeuble.

D'AFFECTER la dépense au surplus accumulé non affecté comme déjà convenu.

Adoptée.

- **INCENDIE, PREMIERS RÉPONDANTS ET SÉCURITÉ CIVILE**

226-11-2025 20. BMR Agiska – autorisation d'achat pour divers outils budgétés.

CONSIDÉRANT que la demande du Directeur incendie pour l'achat de divers outils chez BMR Agiska;

CONSIDÉRANT la soumission 11222 au montant de 5426.82 \$ plus taxes applicables;

CONSIDÉRANT que cet achat avait été prévu lors du dernier budget du service incendie;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mathieu Labrecque, appuyé par Dominic Doyon
ET résolu

D'AUTORISER le Directeur incendie à procéder à l'achat des outils nécessaires pour le bon fonctionnement du service incendie.

D'APPLIQUER la dépense au poste de grand-livre 02-220-00-640.

Adoptée.

227-11-2025 21. Croix-Rouge – demande de contribution annuelle – entente de services aux personnes sinistrées.

CONSIDÉRANT qu'une entente de services a été signée avec la Croix-Rouge canadienne ;

CONSIDÉRANT que le taux pour l'année 2025-2026 est de 0.21\$ per capita soit 1497 de population pour un montant de 314.37 \$;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Marylène Charest , appuyé par Dominique Laforce
ET résolu

D'AUTORISER le paiement pour la contribution annuelle au montant de 314.37 \$ pour la période d'octobre 2025 à septembre 2026.

D'APPLIQUER la dépense au poste de grand-livre 02-210-00-442.

Adoptée.

228-11-2025 22. Autorisation de signature de la nouvelle entente de services pour les Premiers répondants entre la Municipalité de Saint-Guillaume et le CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec.

CONSIDÉRANT que l'entente de services entre la Municipalité de Saint-Guillaume et le CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec vient à échéance;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités de l'entente de services;

CONSIDÉRANT que la présente entente découle des initiatives stratégiques du Plan d'action gouvernemental (2023-2028) en matière de services préhospitaliers d'urgence.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Marylène Charest , appuyé par Dominic Doyon
ET résolu

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Guillaume le protocole d'entente qui sera renouvelée pour une période de 5 ans.

Adoptée.

- **VOIRIE**

229-11-2025 23. Toiture Daniel Inc.– autorisation de paiement de la facture pour l'installation des arrêts de neige sur le garage municipal.

CONSIDÉRANT que des arrêts de neige ont été installés sur le côté droit du garage en raison des chutes de neige qui sont dangereuses;

CONSIDÉRANT la facture de Toiture Daniel Inc. au montant de 6921 \$ plus taxes applicables tel que la soumission avait été présentée;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Guylaine Lacharité, appuyé par Dominique Laforce
ET résolu

D'AUTORISER le paiement de la facture à Toiture Daniel Inc.

D'appliquer la dépense au poste de grand-livre 02-320-00-526.

Adoptée.

230-11-2025 24. Air Liquide – autorisation de paiement pour l'achat d'une soudeuse pour le garage municipal.

CONSIDÉRANT la facture d'Air liquide au montant de 2043.21 \$ plus taxes applicables pour l'achat d'une soudeuse pour le garage municipal;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Dominic Doyon, appuyé par Mathieu Labrecque
ET résolu

D'AUTORISER le paiement à Air Liquide au montant de 2043.21 \$ plus taxes applicables.

D'appliquer la dépense au poste de grand-livre 02-320-00-516.

Adoptée.

- **HYGIÈNE DU MILIEU**

231-11-2025 25. Omnifab – autorisation de paiement de la facture numéro 68914 pour une réparation d'urgence à la station de pompage Joyal.

CONSIDÉRANT la facture numéro 68914 d'Omnifab au montant de 5490.94 \$ plus taxes applicables pour une réparation d'urgence à la station de pompage des eaux usées Joyal;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mathieu Labrecque, appuyé par Guylaine Lacharité
ET résolu

D'AUTORISER le paiement de la facture au montant de 5490.94 \$ plus taxes applicables à Omnifab.

D'appliquer la dépense au poste de grand-livre 02-414-00-411.

Adoptée.

232-11-2025 26.Municipalité de St-Jude – demande d'appui afin que la Régie d'aqueduc Richelieu Centre procède à une inspection du réseau d'eau potable.

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Guillaume est cliente de la RARC;

ATTENDU la demande d'appui de la Municipalité de St-Jude;

ATTENDU QUE le réseau d'aqueduc de la Régie Aqueduc Richelieu Centre dessert plusieurs municipalités participantes, dont la nôtre ;

ATTENDU QUE les infrastructures de la Régie Aqueduc Richelieu Centre sont en service depuis plus de 40 ans et qu'une vérification de leur état est nécessaire afin d'assurer leur fiabilité et leur conformité aux normes gouvernementales en vigueur ;

ATTENDU QUE des pertes d'eau non détectées entraînent des coûts supplémentaires importants pour les municipalités participantes ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec impose des exigences strictes en matière de gestion de l'eau potable et que la prévention des pertes d'eau s'inscrit dans une démarche de gestion durable des ressources ;

ATTENDU QUE la Régie Aqueduc Richelieu Centre a la responsabilité de maintenir ses infrastructures en bon état et de prendre les mesures requises pour assurer leur efficacité et leur conformité réglementaire ;

ATTENDU QUE la Régie Aqueduc Richelieu Centre a fait preuve de laxisme dans la gestion de ces pertes d'eau, en n'effectuant aucun suivi adéquat afin de trouver d'où provenait ces pertes d'eau ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Dominique Laforce, appuyé par Marylène Charest

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal demande à la Régie Aqueduc Richelieu Centre de procéder, dans les plus brefs délais, à une inspection complète de son réseau, dans le but de :

- détecter les pertes d'eau actuelles et potentielles dans l'ensemble du réseau;
- valider l'état général des infrastructures, dont plusieurs ont plus de 40 ans;
- éviter des frais supplémentaires pour les municipalités participantes;
- s'assurer du respect des normes gouvernementales relatives à la gestion de l'eau potable.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la Régie Aqueduc Richelieu Centre ainsi qu'aux municipalités participantes, pour information, appui et collaboration et au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et au ministère des Affaires municipales et Habitation.

Adoptée.

233-11-2025 27. Municipalité de Wickham – demande d'appui pour les bacs bleus supplémentaires.

ATTENDU que la Régie de Gestion des matières résiduelles du Bas St-François (RGMR) est responsable de la collecte et de la gestion des matières recyclables sur le territoire;

ATTENDU qu'Éco Entreprises Québec a récemment émis une directive stipulant qu'un seul bac de récupération de 360 litres est suffisant pour une résidence familiale lorsque la collecte est effectuée aux deux semaines;

ATTENDU que cette directive limite l'accès des citoyens à des bacs supplémentaires, même dans les cas où le volume de matières recyclables dépasse la capacité d'un seul bac;

ATTENDU que cette restriction pourrait inciter certains citoyens à jeter leurs matières recyclables dans les ordures ménagères, ce qui va à l'encontre des objectifs de réduction des déchets et de protection de l'environnement;

ATTENDU que la Municipalité est consciente que la collecte pour un deuxième bac de récupération pourrait entraîner des frais supplémentaires pour les citoyens qui souhaitent en bénéficier. Bien que cette situation ne soit pas idéale, elle est considérée comme nécessaire afin de répondre aux besoins exprimés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Dominic Doyon, appuyé par Guylaine Lacharité
ET résolu à l'unanimité des membres du Conseil :

QUE le conseil municipal demande officiellement au RGMR de faire des représentations auprès d'Éco Entreprises Québec afin de revoir cette directive et de permettre, au besoin, l'ajout de bacs de récupération supplémentaires pour les résidences qui en font la demande;

QUE cette résolution soit transmise au RGMR, aux municipalités membres du RGMR ainsi qu'à Éco Entreprises Québec pour suivi.

Adoptée.

234-11-2025 28. Avizo Experts-Conseils Inc. – Autorisation de paiement de la facture (70%) pour la caractérisation des boues – effluent Agrilait / affluent station d'épuration municipale.

CONSIDÉRANT la facture d'Avizo Experts-Conseils Inc. pour la caractérisation des boues à l'effluent d'Agrilait et à l'affluent de la station d'épuration municipale;

CONSIDÉRANT que selon l'entente, une première facturation à 70 % est indiquée après la première caractérisation;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mathieu Labrecque, appuyé par Dominic Doyon
ET résolu

D'AUTORISER le paiement à AVIZO au montant de 5754 \$ plus taxes applicables.

D'appliquer la dépense au poste de grand-livre 02-414-00-411.

Adoptée.

235-11-2025 29. Entente industrielle relative au financement et à l'utilisation des ouvrages d'assainissement des eaux usées entre la Municipalité de Saint-Guillaume et Agrilait s.e.c. – adoption et autorisation de signatures.

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle entente industrielle relative au financement et à l'utilisation des ouvrages d'assainissement des eaux usées entre la Municipalité de Saint-Guillaume et Agrilait s.e.c. a été préparée;

CONSIDÉRANT que cette entente convient aux deux parties;

CONSIDÉRANT que cette entente abroge toutes les ententes précédentes ainsi que les addendas;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mathieu Labrecque, appuyé par Marylène Charest
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil :

D'autoriser le Maire, Alain Laprade et la directrice générale et greffière-trésorière, Anny Boisjoli, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Guillaume ladite entente.

Adoptée.

• **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

236-11-2025 30. Mandat à un consultant externe pour l'analyse des coûts associés aux augmentations de capacité des ouvrages en vue de futurs projets de développement domiciliaire.

CONSIDÉRANT que différentes demandes ont été reçues à la Municipalité pour de futurs développements domiciliaires sur notre territoire;

CONSIDÉRANT que la capacité de l'usine d'eau potable et des eaux usées doivent être analysées;

CONSIDÉRANT que différentes études ont déjà été faites et pourront être fournies à un consultant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Dominique Laforce, appuyé par Guylaine Lacharité
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil :

D'autoriser l'embauche d'un consultant afin de mettre en place des solutions pour augmenter la capacité des ouvrages.

QUE toutes les études déjà effectuées soient partagées avec le consultant.

Adoptée.

237-11-2025 31. Les services EXP Inc. – autorisation de paiement de la facture 918840 pour le mandat de la rue Ste-Marie et la rue du Couvent.

CONSIDÉRANT la facture des services EXP Inc. pour les services d'ingénierie pour la réfection de la rue Ste-Marie et la rue du Couvent;

CONSIDÉRANT la résolution 182-08-2025;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mathieu Labrecque, appuyé par Marylène Charest
ET résolu

D'AUTORISER le paiement de la facture 918840 aux services EXP Inc. au montant de 7790.89 \$ plus taxes applicables.

D'appliquer la dépense au poste de grand-livre 03-310-00-014.

Adoptée.

- **LOISIRS ET CULTURE**

238-11-2025 32. Groupe 132 – autorisation de paiement de la facture pour la réfection du terrain de tennis (subvention PRIMA).

CONSIDÉRANT la subvention PRIMA;

CONSIDÉRANT que le projet déposé et approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation est la réfection du terrain de tennis;

CONSIDÉRANT la facture numéro 9631 du Groupe 132 au montant de 21600 \$ plus taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Guylaine Lacharité, appuyé par Dominique Laforce
ET résolu

D'AUTORISER le paiement de la facture 9631 du Groupe 132 Inc. au montant de 21600 \$ plus taxes applicables.

Adoptée.

239-11-2025 33. Sol Tech – autorisation de paiement de la facture pour l'application d'acrylique sur le terrain de tennis (subvention PRIMA).

CONSIDÉRANT la subvention PRIMA;

CONSIDÉRANT que le projet déposé et approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation est la réfection du terrain de tennis;

CONSIDÉRANT la facture numéro F0253 de Sol Tech au montant de 29674.43 \$ plus taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mathieu Labrecque, appuyé par Dominic Doyon
ET résolu

D'AUTORISER le paiement de la facture de Sol Tech au montant de 29 674.33 \$ plus taxes applicables.

D'appliquer la dépense au poste de grand-livre 03-310-00-013.

Adoptée.

240-11-2025 34. Demande de passage du Club de motoneige Asan sur le territoire de la Municipalité de Saint-Guillaume.

CONSIDÉRANT que le Club de motoneige ASAN demande un droit de passage afin de traverser les rues ci-dessous mentionnées et qui sont de compétence municipale ;

CONSIDÉRANT que les inspecteurs municipaux verront à installer la signalisation aux endroits appropriés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mathieu Labrecque , appuyé par Dominic Doyon et résolu à l'unanimité d'autoriser :

- Rang Saint-Prime, une traverse entre le 142 à 90 mètres vers le sud-est et le 180 à 90 mètres vers le nord-ouest ;
- Rang Saint-Henri, une traverse entre le 496 à 30 mètres vers le sud-ouest et le 568 à 70 mètres vers le nord-est ;
- Rue du Couvent, une traverse à 30 mètres du 42 vers le sud-est ;
- Entre le 6e rang, une traverse au 186 à 80 mètres vers le nord-est et au 221 à 160 mètres vers le sud-ouest ;
- Rang Saint-Mamert, une traverse entre le 33 à 220 mètres vers le nord-ouest et à 100 mètres de l'arrêt-stop du rang Lachapelle ;
- Avoir accès et circuler sur la piste cyclable à l'arrière du village ;
- Circuler sur la route 224, mitoyenne avec les VTT, vers le Dépanneur M J Dauphinais sur environ 1 000 pieds.

QUE cette autorisation soit transmise au MTQ (ministère des Transports du Québec) par le Club de motoneige ASAN.

Adoptée.

241-11-2025 35. Demande de passage du Club VTT Drummond sur le territoire de la Municipalité de Saint-Guillaume.

CONSIDÉRANT la demande reçue de Moto Club Drummond inc. Afin d'avoir un droit de passage pour 2025-2026;

CONSIDÉRANT que le Conseil est d'avis qu'il n'y a pas d'inconvénient à autoriser ce droit de passage;

CONSIDÉRANT que le droit de passage est fait pour les endroits suivants :

1. Traverse dans le rang des Sorel, à la sortie du village (voisin de M. Martin Gélinas), avec panneau indiquant la traverse VTT.
2. Traverse dans le Rang 6, à la hauteur de la ferme de M. Gérald Léonard pour rejoindre la ferme de M. Gérald Léonard, avec panneau indiquant traverse VTT.
3. Traverse dans le rang St-Mamert, à la hauteur de la terre de M. Claude Lanoie, avec panneau indiquant traverse VTT.
4. Circulation sur une distance d'environ 1 ½ mille à la sortie du Rang des Sorel voisins de Martin Gélinas jusqu'aux limites de Saint-David pour rejoindre la piste de VTT du Club Vagabond (référence Règlement 523 de la municipalité de Saint-David pour le sens inverse).
5. À partir du territoire de St-Bonaventure (rang 2 point GPS 45.9546 lat. -72.6978 long.) St-Guillaume et Saint-David, et rejoindre ainsi le rang 5 jusqu'à l'interconnexion (sentiers existants 45.9615 lat. – 72.8072 long.) avec le sentier provincial qui rejoint le club Les Vagabonds de Sorel.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mathieu Labrecque , appuyé par Marylène Charest , et unanimement résolu :

D'autoriser le Moto Club VTT Drummond Inc. à circuler aux endroits demandés.

Adoptée.

242-11-2025 36. Centre de dépannage de Saint-Guillaume – don pour les paniers de Noël 2025.

CONSIDÉRANT que le Centre de dépannage St-Guillaume s’occupe des paniers de Noël 2025;

CONSIDÉRANT que le Conseil est sensible à cette cause;

CONSIDÉRANT que plusieurs personnes sont dans le besoin;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Dominic Doyon , appuyé par Guylaine Lacharité et résolu

QUE ce Conseil accepte de donner un don au Centre de dépannage St-Guillaume d’un montant de 1000 \$ pour les paniers de Noël 2025.

QUE cette dépense soit affectée au poste de grand-livre 02-190-00-980.

Adoptée.

243-11-2025 37. Nomination d’une nouvelle coordonnatrice pour la bibliothèque municipale.

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu de nommer une nouvelle coordonnatrice pour la bibliothèque municipale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Dominique Laforce , appuyé par Mathieu Labrecque et résolu

QUE le Conseil nomme Nancy Caissy, Coordonnatrice aux loisirs et à la vie communautaire comme responsable de la bibliothèque municipale.

QUE la conseillère Guylaine Lacharité soit nommée comme substitut au bibliothèque municipale soit, la conseillère Guylaine Lacharité.

Adoptée.

244-11-2025 38. Élagage de branches au parc municipal.

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu de couper des branches à divers endroits sur les arbres dans le parc municipal soit les branches d’arbres près du terrain de tennis ainsi que certaines branches de conifères où seront installés les filets pour le terrain de balle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Dominique Laforce , appuyé par Guylaine Lacharité et résolu

DE demander à Émondage M.L. de procéder à l’élagage des arbres.

Adoptée.

245-11-2025 39. Entretien ménager de la salle municipale et du bâtiment des loisirs.

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu de remplacer Nancy Caissy pour l’entretien ménager de la salle municipale et du bâtiment des loisirs;

CONSIDÉRANT que le conseil désire embaucher une nouvelle personne responsable de l’entretien ménager;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Dominique Laforce , appuyé par Guylaine Lacharité et résolu à l’unanimité des membres du Conseil :

DE procéder à l’embauche de M. Jason Millette au poste d’entretien ménager pour la salle municipale du 2^e étage et pour le bâtiment des loisirs.

D’AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Guillaume l’entente entre les deux parties.

Adoptée.

H. VARIA

J. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a eu lieu comme prévu par la loi, C.M., article 150.

Assistance 9 personnes.

246-11-2025 K. CLÔTURE DE LA SÉANCE.

Vu l’épuisement des affaires soumises devant le Conseil, il est proposé par Dominic Doyon et résolu unanimement que la séance ordinaire soit levée à 21 :00

Adoptée.

M. Alain Laprade
Maire

Mme Anny Boisjoli
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Alain Laprade, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.

M. Alain Laprade, Maire